

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 Avril 2013

L'an deux mille treize, le onze avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le quatre avril deux mille treize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (14) : Mr Didier GUILBAULT, Mr Jean-Charles CARRE, Mr Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mr Roger AUPETIT, Mr Jean-Michel CASSAGNE, Mr René DAUDIN, Mr Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mr Eric MOUTARDIER, Mme Chantal PACHET, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES

Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 12 Mars 2013.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Taux d'imposition des Taxes directes locales 2013 - 037 210 013/2013 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2013, comme suit :
- Taxe d'habitation : 7,32 %
- Taxe foncière (bâti) : 8,29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 50,09 %

Tels qu'ils figurent sur l'état n° 1259.

Les taux adoptés augmenteront de 1.5 % le produit attendu par la commune.

2. Budget Primitif 2013 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de budget présenté par le Maire, à l'unanimité.

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 627 527.03 €

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à : 426 432.04 €

3. Emprunt – 037 210 014/2013 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour mener à bien le projet « Aménagement des abords de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Agence Postale et de l'Eglise », il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 70 000 €, sur 10 ans.

La Caisse d'Epargne a fait les propositions suivantes :

Durée :	10 annuités
Taux fixe :	2,82 base 30/360
Périodicité des remboursements :	annuelles au mois de juillet
Frais de dossier :	150 €

Déblocage de l'emprunt prévu le : 15/05/2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de contracter un prêt de 70 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

4. Renouvellement convention de promesse de bail – Projet centrale photovoltaïque – 037 210 015/2013 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une promesse de bail a été signée le 10 Juin 2010 pour une durée de 3 ans, avec la Société « Initiatives et Energies Locales », dont le siège social est situé à ST BRIEUC dans le cadre du développement du projet d'une centrale solaire au sol au lieu-dit Les Petites Landes.

Le prochain appel d'offre, auquel le projet sera présenté, est prévu en Mars 2014, la convention de promesse de bail expirant le 10 juin prochain, il est donc nécessaire de signer une nouvelle promesse de bail pour pouvoir prétendre à ce nouvel appel d'offre.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention de promesse de bail avec la Société I.E.L.,
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature de ladite convention.

5. Transferts de compétences à la Communauté de communes : Approbation des travaux de la CLETC, détermination du montant des attributions de compensation versées aux trois communes – 037 210 016/2013 :

Au 1^{er} janvier 2013 sont entrées en vigueur les statuts modifiés de notre Communauté de Communes, validés par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et adoptés à l'unanimité par les trois conseils municipaux des communes membres.

Il faut rappeler que les compétences transférées l'ont été afin de préparer la fusion prévue au 1^{er} janvier 2014 entre les trois Communautés de Communes du Véron, de la Rive Gauche et Rivière – Chinon – Saint Benoît la Forêt. L'objectif était de rapprocher les statuts de notre communauté de ceux de la future Communauté de Communes afin d'en faciliter la réalisation. Les compétences transférées au 1^{er} janvier sont les suivantes :

- la piscine de Chinon
- Ecole de musique de CHINON et enseignement musical Ecoles
- Lecture Publique
- Musée de Chinon
- Espace sportif Moron
- Espace sportif Coubertin
- Médecine scolaire
- Etat civil Saint-Benoît
- Logement Rivière

Comme lors de chaque transfert de compétences, il convient de saisir la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Celle-ci, composée à parité de trois membres des Conseils Municipaux des trois communes composant la Communauté de Communes Rivière, Chinon, Saint Benoît la Forêt, se voit confier, par les dispositions de l'article 1609 nones C du Code Général des Impôts, la responsabilité de l'évaluation précise des conséquences financières des transferts de compétences des communes vers les EPCI.

Il faut souligner que les propositions de la CLET doivent être validées par les Conseils Municipaux. Il est prévu de présenter également, pour information, les conclusions de la CLETC au Conseil Communautaire pour approbation.

La CLETC, est placée sous la présidence de Monsieur VERGER, Maire de RIVIERE.

La CLETC doit déterminer précisément le montant des charges et des produits affectés par le transfert des

compétences décidées.

Elle doit, une fois cette évaluation effectuée, déterminer l'impact sur l'attribution de compensation versée aux communes.

La CLETC a travaillé sur une estimation des charges annuelles et des produits annuels de fonctionnement en recherchant une adaptation aux conditions prévisionnelles pour 2013 afin de ne pas figer des charges supportées dans le passé mais qui auraient, et un caractère exceptionnel, mais aussi de veiller à ce que les charges déterminées soient le plus proche possible de celle qu'aura effectivement à supporter la Communauté de Communes en 2013.

Pour les produits, le raisonnement a été le même.

Pour l'équipement, la Commission s'est efforcée de rechercher les charges d'emprunt qui auraient dû être transférées à la Communauté de Communes mais qui, du fait des conditions de réalisation des emprunts, ne pourraient pas l'être (emprunts globalisés, renégociations, etc...).

Elle s'est attachée à calculer l'annuité des emprunts qui resteront à la charge effective des communes. Elle a retenu, pour chaque année, le principe d'affecter les emprunts (dépenses – subventions) des conditions moyennes relevées au cours de l'exercice où les opérations ont été réalisées sur la base d'un financement de 15 ans à taux fixe.

Seules les dépenses et donc les emprunts postérieurs à 2004 ont été considérés.

De même, pour les valeurs d'amortissement nécessaires au calcul des charges moyennes annuelles des équipements, la durée d'amortissement retenue pour les immeubles a été fixée à 30 ans et à 10 ans pour les mobiliers, matériels et équipements, sans différenciation de nature.

Le détail des charges en compte **pour la commune de SAINT BENOIT LA FORET** est détaillée ci-dessous :

Etat civil

Fonctionnement :

Charges à partager : 9 106 €

Solde : + 9 106 €

Par conséquent, le montant de l'Attribution de Compensation s'élève désormais à : 208 531 €

Pour rappel : AC 2012 = 199 425 €

Le total récapitulatif pour les autres attributions de compensation est arrêté de la façon suivante :

CHINON + **698 158 €**

AC 2012 : 1 406 399 €

RIVIERE + **10 674 €**

AC 2012 : 7 338 €

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER les conclusions des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, le montant des charges et produits transférés, la prise en compte des annuités d'emprunts ainsi que les valeurs d'amortissements relatifs aux compétences et équipements ayant fait l'objet d'un transfert auprès de la Communauté de Communes RCSB effectifs au 1^{er} janvier 2013 ainsi que des dossiers spécifiques qui ont fait l'objet de propositions de la part de la CLETC,

- d'APPROUVER les montants proposés pour l'Attribution de Compensation qui sera versée aux trois communes, Rivière, Chinon et Saint Benoît la Forêt à compter de 2013.

6. Intégration parcelles – Régime forestier – 037 210 017/2013 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la distraction du régime forestier, pour régularisation suite à la cession d'une partie de la parcelle cadastrale B 524 (11 ha 42 a 73 ca) à Touraine Logement et l'application du Régime Forestier de parcelles boisées et à boiser appartenant à la commune (17 ha 02 a 90 ca) :

L'intégration de ces parcelles au reste de la forêt communale permettra un meilleur suivi du patrimoine forestier, qui pourra bénéficier d'un plan de gestion durable de la forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de demander :

1. la distraction du Régime forestier :

Canton	Parcelle cadastrale	Contenance (en m ²)
Les Petites Landes	B524	114273
TOTAL		114273

2. l'attribution du Régime Forestier aux parcelles suivantes :

Canton	Parcelle cadastrale	Contenance (en m ²)
Les Petites Landes	B523	3062
Les Petites Landes	B547	113625
Le Truton	C335	2705
Le Truton	C336	2862
Le Truton	C337	6189
Le Truton	C338	5258
Le Truton	C339	5935
Le Truton	C340	5023
Le Truton	C365	5980
Le Truton	C366	2161
Le Truton	C367	4384
Le Truton	C368	6456
Le Truton	C369	6650
TOTAL		170290

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régularisation.

7. Divers :

- Lecture : - Demande de subvention de l'Association pour le mémorial d'Indre-et-Loire, refus de la demande, en revanche la somme de 150 € sera allouée à l'association des anciens combattants de notre commune afin que celle-ci puisse participer à la réalisation de ce mémorial,

- Courrier du SDIS : Proposition de dates pour la visite du Centre de formation,

- Rythmes scolaires : accusé réception de l'Académie pour le report en 2014,

- ADAC : Réunion 14 Mai,

- Proposition d'une visite de la Maternité, date à définir,

- Thierry BENOIST informe le conseil municipal du programme du 08 Mai, prix du repas : 32 €,

- Chantal PERIN-BESNARD informe le conseil municipal de l'inauguration de la borne à livres prévue en juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 30.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 24 Mai 2013

Le Secrétaire de séance,
Thierry BENOIST

Le Maire,
Didier GUILBAULT